

LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 13 MAI 2014

SOMMAIRE

- 1) DGSI nouveau rôle
- 2) H & V en baisse
- 3) Suisse et argent sale ?!
- 4) Enfin il arrive à l'Assemblée
- 5) Il donne d'une main il reprend de l'autre
- 6) Elle se rapproche
- 7) Elle ne décolle pas
- 8) Discriminations de la noblesse du...



G.Diez La Presse en Revue

I) Contre-espionnage : priorité au terrain pour la DGSI



La DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur), le service de contre-espionnage français dont le siège se trouve à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), devient ce lundi la DGSI, direction générale de la sécurité intérieure. Avec des moyens et des compétences élargies. | (AFP)

La DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur), le service de contre-espionnage français, entame une révolution : désormais, des civils vont être recrutés selon leurs compétences techniques pour devenir des espions modernes. Réformée, elle devient ce lundi la DGSI, direction générale de la sécurité intérieure.

Avec des moyens et des compétences élargies, la DGSI se veut le pendant policier du célèbre service d'espionnage extérieur, la DGSE, dépendant de la Défense, et présent partout dans le monde où les intérêts français sont en jeu.

A l'occasion de cette réforme, l'accent est aussi mis désormais sur la collecte de renseignements et d'informations au niveau local, dans tous les départements de France. L'objectif est de rétablir un maillage fort alors qu'à l'époque de l'affaire Merah, l'efficacité de la collecte de renseignements avait été très critiquée. C'est la mission dévolue au SCRT, service central du renseignement territorial. Philippe Bertrand dévoile les objectifs du service qu'il dirige, chargé de la collecte, de la centralisation et de la transmission aux autorités des renseignements collectés sur le sol national.

Quelles sont les raisons de cette réforme du renseignement territorial ?

Philippe Bertrand. Ce service n'est pas une nouveauté, mais est en phase de modernisation, comme d'autres directions qui forment la communauté du renseignement intérieur. En 2008 déjà, la sous direction de l'information générale (SDIG) a repris les prérogatives attribuées jusqu'alors aux anciens renseignements généraux. Six ans après cette évolution, il y a eu une volonté de moderniser le service et de le mettre en adéquation avec les problématiques actuelles et celles qui peuvent spontanément se dessiner.

Quelle est la vocation du service central du renseignement territorial ?

Les 2 200 policiers affectés au sein de ce service sont des généralistes du renseignement, chargés de recueillir sur le terrain diverses informations en lien avec tous les domaines de la vie traditionnelle, économique et social susceptible de provoquer des mouvements contestataires. Ainsi, nous pouvons travailler aussi bien sur les dérives urbaines et le communautarisme religieux, que sur les mouvements d'ultra gauche et d'ultra

droite. A titre d'exemple, nous avons travaillé dernièrement sur le mouvement de protestation contre l'écotaxe, la Manif pour tous, et la détection filières djihadistes. Par la suite, ces informations font l'objet de notes qui sont transmises aux autorités gouvernementales et administratives.

Vous leur dressez un état des lieux ?

C'est l'un des objectifs majeurs. Dans le cas du mouvement des « bonnets rouges » par exemple, une partie de notre travail était de mesurer et de qualifier l'état de l'opinion en Bretagne et dans le grand ouest, afin de savoir de quelle manière le mouvement était susceptible d'évoluer. Sur la question des filières djihadistes par exemple, notre service est traditionnellement à l'origine des premières remontés d'informations, grâce aux différents contacts que nous avons pu nouer au fil des années dans différents secteurs. C'est une façon d'être prospectif et d'anticiper les événements pour le compte des Préfets de chaque département, mais aussi au niveau du gouvernement.

Allez-vous bénéficier de nouveaux renforts humains ?

Oui, environ 250 policiers et gendarmes supplémentaires vont venir garnir nos rangs, ce qui est particulièrement appréciable dans une période de rigueur budgétaire. Nous allons recréer des sections de recherches au sein des zones de défense réparties sur le plan national. Elles seront plus spécialement dédiées à la collecte de renseignement en milieu fermé, en direction de la contestation politique violente, de la radicalisation religieuse, et des dérives urbaines à l'image de la lutte contre l'économie souterraine. Sur ce dernier point, il n'est pas question de réaliser des missions de police judiciaire, mais davantage à la détection des phénomènes et à l'identification des réseaux qui gangrènent certains quartiers.

Depuis 2008, certaines voix laissent entendre que l'information générale était le « parent pauvre » du renseignement. Pensez-vous que cela va évoluer ?

Il est vrai que depuis 2008, le travail de la sous-direction de l'information générale (SDIG), a été parfois mal considéré, et je pense à tort. On mettait davantage en lumière les missions de la DCRI, alors que la majeure partie du renseignement territorial a été réalisée par les SDIG. Mais les dernières crises sociales évoquées précédemment ont démontré la nécessité d'avoir un renseignement territorial de qualité. Enfin, notre objectif est de travailler en parfaite concertation avec la DGSI, et de former une parfaite chaîne de renseignement complète et efficace.

LeParisien.fr

II) La popularité de François Hollande et de Manuel Valls en baisse d'après le Baromètre OpinionWay

Le HuffPost avec AFP



La popularité de François Hollande et de Manuel Valls en baisse d'après le Baromètre OpinionWay | AFP

François Hollande enregistre une nouvelle baisse de sa cote de satisfaction (18%, -5), tandis que l'action de son Premier ministre Manuel Valls suscite le mécontentement de 51% (+8), selon le Baromètre OpinionWay publié dimanche 11 mai pour Clai-Metronews-LCI.

A la question "êtes-vous satisfait de l'action de François Hollande comme président de la République?", 2% des sondés répondent "très satisfait" et 16% "assez satisfait". 38% des sondés se disent au contraire "assez mécontent" et 43%

se disent "très mécontent". 1% des personnes sondées ne se prononcent pas.

Nouveau record d'impopolarité dans ce baromètre

La cote de satisfaction de 18% est la plus basse enregistrée par M. Hollande dans ce baromètre, après les 22% enregistré en novembre 2013. Dans cette dernière livraison, le chef de l'Etat perd cinq points (42%) auprès de ses électeurs du premier tour de l'élection présidentielle de 2012. Il perd sept points auprès des électeurs de la gauche radicale et 15 points auprès de ceux du centre.

Manuel Valls de son côté perd quatre points et totalise 43% de satisfaits. Sa cote de mécontentement augmente de 8 points, à 51%, un peu plus d'un mois après sa nomination à Matignon. Alors qu'il perd 1 point (29%) de satisfaits auprès de l'électorat de Jean-Luc Mélenchon, 6 points (62%) auprès de l'électorat socialiste, 14 points auprès de celui de M. Bayrou et 13 points auprès des électeurs de Marine Le Pen, le Premier ministre enregistre une hausse de cinq points de satisfaits (41%) auprès des personnes interrogées ayant voté pour Nicolas Sarkozy au premier tour de la présidentielle.

Dans le même baromètre, au mois de mars, Jean-Marc Ayrault, prédécesseur de Manuel Valls rue de Varenne, enregistré 23% de satisfaits, peu avant son éviction. Par ailleurs, 29% (+3) des sondés estiment que "les choses changent en France depuis l'élection de François Hollande", contre 71% (-2) qui estiment que les choses "ne changent pas".

Juppé reste le mieux noté dans l'opposition

Tous les responsables politiques testés dans cette étude voient leur cote de satisfaction en baisse, qu'il s'agisse des membres du gouvernement, dont le mieux noté est Laurent Fabius (56% de satisfaction, -5), ou des responsables de l'opposition, dont le mieux noté est Alain Juppé (51%, -8). Egalement dans le panel, Jean-Luc Mélenchon perd quatre points, à 29% de satisfaction.

Sondage réalisé par téléphone du 5 au 7 mai auprès d'un échantillon représentatif de 1.011 personnes âgées de 18 ans et plus selon la méthode des quotas.

huffingtonpost.fr

III) L'argent sale continue d'affluer en Suisse



Par Agathe Duparc

Sur le papier, le dispositif antiblanchiment helvétique est l'un des plus sophistiqués. Dans les faits, les banquiers continuent à accepter les capitaux sales, en particulier les fonds des "PEP" (personnes exposées politiquement). Berne vient de publier ses chiffres sur le recyclage d'argent.

Genève, de notre correspondante. Depuis maintenant deux décennies, les autorités helvétiques le disent et le répètent à toute occasion : la Suisse, qui fut jusqu'à la fin des années 1990 le paradis des recycleurs d'argent sale, dispose désormais d'une des législations les plus performantes au monde. La place financière, qui gère 2 778 milliards de francs suisses – dont plus du tiers des avoirs privés dans le monde – se serait ainsi parfaitement adaptée à un dispositif antiblanchiment qui repose sur « l'autorégulation » et ses banquiers n'auraient à recevoir de leçons de personne. Avec cette réserve de taille : le périmètre de la lutte contre le blanchiment y est moins vaste que dans d'autres pays, puisqu'en droit suisse, la fraude fiscale ne figure toujours pas parmi les infractions préalables au blanchiment (trafic de drogue, corruption, escroquerie, etc.). Berne s'est engagée à combler rapidement cette lacune sous la pression du Groupe d'action financière (GAFI).

Jeudi 8 mai, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS ou "Money Laundering Reporting Office Switzerland"), la petite cellule nationale de renseignement financier, équivalent de Tracfin en France, a publié son rapport annuel (voir ici). Il en ressort un tableau pour le moins contrasté.



Entrée en vigueur en 1998, puis complétée à plusieurs reprises, la loi sur le blanchiment (LBA) met au cœur du système les intermédiaires financiers : banquiers, gérants de fortune, assureurs et avocats. C'est à eux que revient la responsabilité de tirer la sonnette d'alarme devant les transactions suspectes. En cas de « soupçon fondé » de blanchiment, ils ont l'obligation d'adresser au MROS leurs déclarations. Ne pas s'y soumettre les expose à une peine de prison d'un an maximum et à une amende. Mais subtile distinction : en cas de « soupçon simple » – s'appuyant sur une probabilité, un doute, voire un malaise –, l'obligation de transmission disparaît, remplacée par le « droit » de communiquer, et donc de ne pas communiquer. Autant dire que la marge de manœuvre est large.

En 2013, le MROS a ainsi reçu 1 411 communications (contre 1 585 en 2012) qui portaient sur une somme totale de 2,978 milliards de francs (3,1 milliards en 2012). Soit environ 0,1 % des fonds gérés par la place financière suisse. Ces chiffres sont bien maigres si on les compare à ceux de Tracfin. En 2012, la cellule de renseignement financier français, qui dispose d'un système de signalement volontaire presque identique, a reçu 26 011 déclarations, dont 24 264 émanant des professionnels du secteur financier.

Les Suisses ont toujours fait valoir l'excellence de leur système en soulignant que sur les communications reçues par le MROS, entre 80 et 90 % sont transmises aux autorités de poursuites pénales et qu'en moyenne 8 % des cas aboutissent à un jugement. La preuve, selon Stiliano Ordolli, le chef du MROS, que les « intermédiaires financiers transmettent des informations de qualité ». « Ils font partie du dispositif : ils doivent non seulement détecter les cas de blanchiment, mais aussi faire une première analyse et servir ainsi de premier filtre avant de venir au MROS », explique-t-il à Mediapart.

Tracfin, qui reçoit environ 100 à 150 communications par jour ouvrable, a manifestement plus de mal à mener à bout tous les dossiers. En 2012, sur le total des déclarations de soupçons, le taux de transmission à la justice et à différentes administrations concernées a été de 4,5 %. D'autres pays, comme les États-Unis et le Canada, ont opté pour le signalement systématique et non étayé de toutes les opérations financières qui dépassent 10 000 dollars. Ce qui aboutit à une avalanche de données. Dans son rapport 2012, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

fait état de 18,5 millions de déclarations financières reçues, dont 796 « communications de renseignements soupçonnés d'être pertinents dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent ».



Outre cette « efficacité helvétique », les banquiers suisses se présentent souvent comme les pionniers en Europe en matière de la due diligence (obligation de vigilance) et les champions du principe de know your customer (connaître la véritable identité du client), toujours prêts à fustiger le retard de certains pays européens, Royaume-Uni en tête.

La loi contre le blanchiment (LBA), entrée en vigueur en 1998, à la suite de retentissants scandales (affaire Marcos, affaire Sani Abacha...) énonce une longue série d'obligations en cas d'ouverture d'un compte : vérification de l'identité du co-contractant ; identification de l'ayant droit économique (le bénéficiaire final du compte) ; renouvellement des vérifications si des doutes surviennent ; obligation de clarification de l'arrière-plan économique et du but d'une transaction si elle semble « inhabituelle » ; obligation de conserver la documentation bancaire jusqu'à dix ans après la cessation de la relation d'affaires ; obligation d'informer le MROS quand « une négociation visant à établir une relation d'affaires » est rompue en raison de soupçons fondés quant à l'origine illicite de l'argent, etc.

Toutes ces dispositions sont régulièrement précisées et complétées par des circulaires et ordonnances de la FINMA (l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) ou des codes de déontologie édictés par des organismes d'autorégulation (OAR) comme l'Association suisse des banquiers (ASB).

Une cellule de renseignement aux faibles moyens

Le MROS, petite cellule de renseignement, est ainsi devenu le principal interlocuteur des banquiers. Elle dispose de moyens plutôt modestes puisqu'elle ne compte que douze analystes, dont cinq engagés depuis janvier dernier, qui n'ont pas de compétence policière. Ils sont contraints de travailler avec une extrême célérité, à partir de différentes bases de données et des renseignements obtenus auprès de leurs homologues étrangers.

En cas de communication s'appuyant sur un soupçon fondé de blanchiment (soit deux tiers des cas), les fonds sont bloqués pendant cinq jours maximum. Dans ce laps de temps, le MROS doit décider s'il faut ou non transmettre la « communication » aux autorités de poursuites pénales. Mission impossible ? « C'est effectivement très difficile », répond son chef Stiliano Ordolli. « Si l'on veut renforcer les capacités d'analyse du MROS, il faut supprimer ou allonger ce délai de cinq jours. Un projet est en cours pour cela », plaide-t-il. Ce docteur en droit, ancien du service compliance (conformité) de la Banque cantonale de Genève, croit aux vertus de l'autorégulation. Il est en contact quotidien avec les intermédiaires financiers et sillonne la Suisse pour enseigner la bonne parole en donnant des conférences et des cours de remise à niveau auxquels sont astreints les professionnels de la finance.

2 Statistique annuelle du MROS

2.1 Tableau récapitulatif MROS 2013
Résumé de l'exercice 2013 (1.1.2013-31.12.2013)

Nombre de communications	2013		+/-	2012	
	Absolu	Relatif		Absolu	Relatif
Total des communications reçues	1 411	100.0%	-11.0%	1 585	100.0%
Transmises aux autorités de poursuite pénale	1 116	79.1%	-17.6%	1 355	85.5%
Non transmises	295	20.9%	28.3%	230	14.5%
Pendantes	0	0.0%	N/A	0	0.0%

Stiliano Ordolli estime que le dispositif permet aux banquiers d'avoir « une action préventive en matière de blanchiment », ce qui explique le faible nombre de communications reçues par le MROS. Nombreux sont les intermédiaires financiers qui estiment que les exigences de LBA ont en tout cas considérablement alourdi leurs tâches, tel Gaudéric Massot, gérant de fortune indépendant à Genève. Il explique que « depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le blanchiment, on demande aux intermédiaires financiers d'être à la fois des juges d'instruction et des inspecteurs d'une brigade financière ».

À l'automne dernier, interrogé par Mediapart, le

banquier Nicolas Pictet, associé de la grande banque privée genevoise du même nom, estimait que la Suisse avait « quelques longueurs d'avance » en matière d'identification de l'ayant droit économique d'un compte bancaire. Et qu'une fois mis en place l'échange automatique d'informations fiscales (le standard de l'OCDE auquel Berne vient de se rallier après plusieurs années de farouche résistance), les banquiers suisses pourraient mettre en avant leur savoir-faire. « Nous pensons avoir quelques enseignements à apporter, même à de grands pays. Comment voulez-vous échanger de l'information avec un fisc du pays d'un client s'il est caché derrière une société de domicile ? Le principe même de l'échange automatique serait alors tué dans l'œuf. »

Mais en dépit du dispositif antiblanchiment sans cesse huilé et peaufiné, les fonds d'origine douteuse ou criminelle continuent manifestement à affluer en Suisse, comme en témoigne la constance avec laquelle les affaires de blanchiment sont découvertes. La liste est longue, et concerne en particulier les fonds des "PEP" (personnes exposées politiquement), toujours accueillies à bras ouverts. Accepter les avoirs d'un président en exercice, de sa famille ou ceux de hauts fonctionnaires n'est pas interdit, mais le banquier doit alors redoubler de prudence. De multiples règles ont été émises. Une abondante littérature existe sur la question, à commencer par les recommandations qu'a formulées l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) dans le cadre d'une ordonnance sur le blanchiment (voir ici).

Mais dans les faits, les choses sont un peu différentes. Lors du Printemps arabe, après les sanctions édictées par Berne, près d'un milliard de francs suisses d'avoirs illicites ont été bloqués dans les coffres helvétiques : 60 millions pour le clan Ben Ali (Tunisie), 700 millions pour celui d'Hosni Moubarak (Égypte), 100 millions pour la Libye et 100 millions pour la Syrie. Début 2011, le Conseil fédéral (gouvernement) chargeait la FINMA de déterminer si le dispositif destiné à empêcher l'agent illicite des PEP d'affluer en Suisse avait fonctionné.

En mars 2011, la FINMA, sortant de son silence habituel, décidait d'engager des « vérifications » auprès d'une douzaine d'établissements soupçonnés d'avoir failli à leurs obligations de surveillance accrue. « Si aucune communication n'a été faite auprès du Bureau de communication

en matière de blanchiment d'argent (MROS) avant la publication des ordonnances sur les sanctions, cela ne signifie pas automatiquement qu'il y a violation des prescriptions en matière de blanchiment d'argent. Cette question doit être clarifiée au cas par cas », indiquait-elle.

En novembre 2011, un rapport concluait que les intermédiaires financiers avaient en majorité respecté leurs devoirs de diligence (voir ici). Comme l'a révélé la Radio Télévision Suisse (RTS), seuls trois établissements ont finalement été épinglés – Union bancaire privée (UBP), EFG et HSBC Private Banking à Genève – pour avoir géré les fonds douteux du clan du président déchu Ben Ali.

La FINMA leur a reproché « d'avoir gravement enfreint le droit de la surveillance », sans cependant leur infliger la moindre amende, mis à part le remboursement des frais de procédure. En avril 2013, HSBC écopait de la sanction la plus "sévère" : l'interdiction pendant trois ans d'ouvrir des comptes pour des PEP, et la mise à plat de ses processus internes de surveillance avec un réviseur externe. Plus de 400 millions de francs suisses appartenant à des proches de Ben Ali, dont son beau-frère, Belhassem Trabelsi, avaient transité dans cet établissement.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Traité transatlantique : le débat s'invite (enfin) à l'Assemblée !

Bruno Rieth

Depuis plusieurs mois, Etats-Unis et Europe, négocient un traité commercial qui, s'il est mis en place, bouleversera les règles de la consommation pour le plus grand profit des multinationales. La règle d'or : l'opacité la plus complète. Mais les députés du Front de gauche viennent de déposer une proposition de résolution européenne, pour que l'Assemblée nationale se saisisse enfin de ce sujet crucial.



JPDN/SIPA

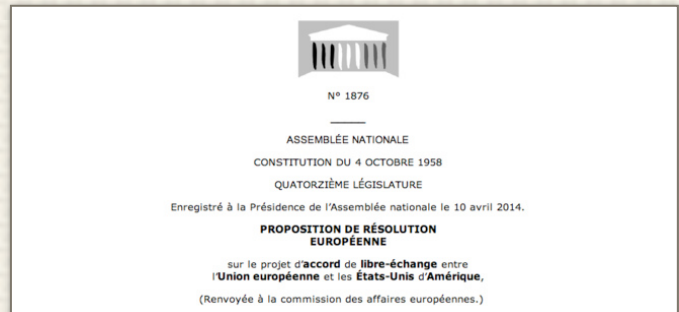
« Quand on voit la puissance de feu des grandes multinationales, si ce traité est ratifié, les Etats seront totalement démunis face à elles », prophétise André Chassaigne, le président du groupe Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale. Inacceptable pour les députés Front de Gauche qui viennent de déposer une proposition de résolution européenne qui « invite le gouvernement français à intervenir auprès de la Commission européenne afin de suspendre les négociations sur le projet de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique ».

Le texte sera débattu le 22 mai dans l'hémicycle, soit trois jours seulement avant les élections européennes. Avec cette proposition, le député communiste souhaite surtout briser la loi du silence qui entoure les négociations, comme il nous le confie : « C'est une situation tout à fait inacceptable. En haut lieu, des émissaires de la Commission européenne qui n'ont aucune légitimité démocratique sont en train de nous

préparer, avec les Etats-Unis, un traité qui va bouleverser nos modes de vie. Et aucune information n'est communiquée à l'échelle nationale ».

Les élus Front de gauche demandent donc que le Parlement français « soit dûment associé au suivi des négociations à travers une information régulière » et que les citoyens européens aient un accès direct aux « documents de travail et de négociations ». Ce que les Américains refusent catégoriquement depuis le début.

Des multinationales à l'égal des Etats Traité transatlantique : le débat s'invite (enfin) à l'Assemblée !



Mais si les citoyens et leurs élus nationaux ne sont pas acceptés à la table des négociations, les lobbies représentant les intérêts des multinationales, eux, ont presque table ouverte. Selon nos informations, les organisations de lobbying, en véritables squatteurs, auraient participé à 119 réunions sur 130. Ce qui fait craindre au député Chassaigne que certains négociateurs de l'UE se retrouvent en position de conflit d'intérêts...

Mais ce qui met surtout le parlementaire hors de lui, c'est la clause relative « aux mécanismes de règlements des différends entre les investisseurs et les Etats ». « On se retrouvera dans un système où les multinationales pourront saisir un tribunal arbitral privé pour poursuivre les Etats, en raison des protections sociales ou environnementales qui les empêcheraient de faire leurs business. Il suffit de voir ce qui se passe dans le cadre de l'Accord de libre-échange Nord-américain (ALENA, ndlr) entre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis dont la clause est inspirée », s'étouffe-t-il. En effet, au nom de cet accord, la compagnie canadienne Lone Pine Ressources réclame 250 millions de dollars au Canada à cause du moratoire sur la fracturation hydraulique mis en œuvre par le

Québec. Autre exemple, Vattenfall, le groupe énergétique public suédois demande à l'Allemagne de lui verser la coquette somme de 3,7 milliards d'euros en compensation de la décision de la chancelière Angela Merkel de sortir du nucléaire d'ici 2022.

Pour résumer, avec cette clause, les Etats devront s'asseoir sur leur souveraineté dans des domaines aussi essentiels que l'énergie, l'agriculture ou la santé, pour éviter d'avoir à ouvrir le tiroir-caisse. Et dans cette période de recherche d'économies à tout-va, l'intérêt général risque de n'avoir que peu de poids face à l'argument financier...

De l'aveu même du chef de file des députés Front de Gauche, les chances de faire voter cette proposition dans son ensemble — ce qui entraînerait la suspension des négociations — sont minces. Mais cette démarche va permettre l'émergence « d'un grand débat public sur le traité » selon l'élu. On ne peut que s'en féliciter.

Elle permettra également de tester la robustesse de la colonne vertébrale idéologique de certains élus de la nation. Les « frondeurs » du PS, par exemple, la voteront-ils ? Les écologistes, dans leur intégralité, y souscriront-ils ? A droite, Xavier Bertrand qui fut un des premiers à monter au créneau contre cet accord commercial et les quelques souverainistes de l'UMP oseront-ils soutenir une telle initiative ? Enfin, Gilbert Collard et Marion Maréchal - Le Pen, donneront-ils enfin l'occasion au FN de se montrer cohérent sur le traité transatlantique ? Voilà un vote de l'Assemblée qui se révélera très éclairant pour les citoyens quelques heures avant qu'ils soient appelés aux urnes pour les élections européennes...



LAPRESSEENREVUE.EU

V) Valls promet la sortie de l'impôt de quelque 650.000 ménages



© AFP

Manuel Valls a assuré dimanche soir sur TF1 que les mesures contenues dans le collectif budgétaire de juin permettraient de faire sortir de l'impôt sur le revenu dès cette année quelque 650.000 ménages.

"Nous sommes en train de travailler avec les parlementaires" dans le cadre du collectif budgétaire qui sera voté en juin "pour permettre la baisse de l'impôt pour les ménages à faible revenu", a déclaré le Premier ministre.

Ces dernières années, "il y a à peu près 650.000 ménages qui sont rentrés dans l'impôt et qui doivent en sortir", a-t-il insisté, en précisant que le gouvernement et sa majorité travaillaient sur une mesure concernant les personnes gagnant autour de "1,2" à "1,3 fois le Smic".

Du fait du gel du barème de l'impôt sur le revenu, introduit par le gouvernement Fillon sur les impôts payés en 2012, plusieurs centaines de milliers de Français sont devenus imposables sur le revenu. Ce gel consiste en effet à ne pas réviser en fonction de l'inflation la grille répartissant en plusieurs tranches les revenus déclarés par les contribuables. La gauche avait poursuivi ce gel après son retour au pouvoir, avec toutefois déjà des ajustements pour les ménages imposables les plus modestes.

"Nous souhaitons baisser déjà les impôts" à l'automne 2014 "mais pour le budget 2015, nous devons travailler aussi avec les parlementaires sur

une baisse significative de l'impôt et notamment de l'impôt sur le revenu", la hausse ayant entraîné par ricochet "des augmentations de CSG, de fiscalité locale ou de redevance télévisée", a insisté le chef du gouvernement

"Nous devons faire baisser cette pression fiscale. C'est l'engagement que je prends devant vous", a-t-il lancé.

"Entre 2010 et 2012, la droite a augmenté les impôts de 30 milliards. Et entre 2012 et 2014, la gauche les a augmentés aussi de 30 milliards. Cela suffit, c'est trop. Trop d'impôt, selon la vieille formule, tue l'impôt et tue surtout la compétitivité de notre pays", a-t-il ajouté.

publicsenat.f

VI) Coût du travail : l'Allemagne se rapproche de la France



Depuis 2011, le salaire horaire moyen, charges comprises, a progressé plus vite outre-Rhin que dans l'Hexagone. Un rattrapage encore plus net dans le secteur manufacturier.



Le coût du travail dans le secteur manufacturier reste un peu plus élevé en France qu'en Allemagne. (c) Sipa

Hollande en rêvait, Merkel l'a fait. Le coût horaire du travail en Allemagne a progressé, l'an passé, de 2,1% alors qu'il a été contenu en France (+0,2%). C'est ce qui ressort des chiffres publiés ce lundi 12 mai par l'office fédéral allemand des statistiques Destatis.

A 31,70 euros en moyenne, le coût par heure travaillée situe désormais l'Allemagne au 7ème rang européen, devant l'Italie (28 euros), l'Irlande (27,60 euros) ou l'Espagne (20,90 euros) mais derrière la Suède (43 euros, 1ère), la Belgique (41, 20 euros, 2e) ou la France (35 euros, 5e).

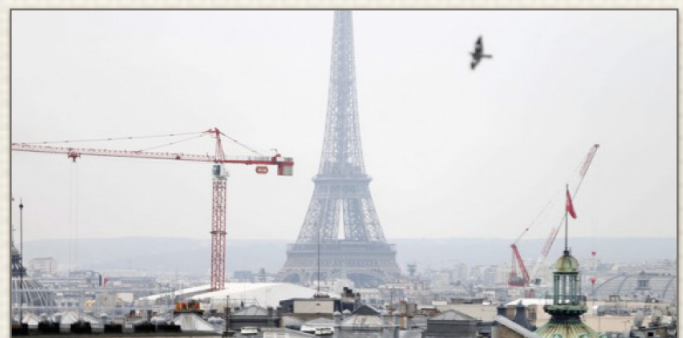
La première économie européenne a surtout, l'an passé, consenti un effort vis-à-vis des salariés de son industrie. Et cela se mesure dans l'évolution du coût horaire moyen dans le secteur manufacturier. Il est passé à 36,20 euros, propulsant l'Allemagne au 5ème rang européen. La différence avec la France est désormais très restreinte : 50 centimes.

Cette tendance a débuté voici trois ans. Entre 2004 et 2010, le coût du travail progressait en effet moins vite que la moyenne européenne, alors que depuis 2011, c'est le contraire. Destatis constate notamment que depuis cette date, la hausse annuelle du coût horaire du travail a progressé plus vite en Allemagne (+2,7%) qu'en France (+1,9%). Pour information, le coût du travail agrège salaire brut et charges sociales.

(Avec AFP)

VII) La croissance ne décolle toujours pas, selon la Banque de France

D'après l'institution, le produit intérieur brut ne devrait progresser que de 0,2% au deuxième trimestre.



La Banque de France table sur une croissance de 0,2% de l'économie française au deuxième trimestre 2014. (c)

La Banque de France (BdF) prévoit une croissance du produit intérieur brut français de 0,2% au deuxième trimestre, a-t-elle indiqué

lundi 12 mai pour sa première estimation sur cette période.

Cette prévision est un peu plus pessimiste que celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui table sur une croissance de 0,3% au deuxième trimestre.

Pour ce qui est du premier trimestre, le chiffre de la croissance doit être publié le 15 mai: l'Insee anticipe +0,1% et la Banque de France +0,2%.

Pour la Banque de France, la production industrielle a progressé "modérément" en avril, marqué par des évolutions contrastées suivant les secteurs: l'agroalimentaire, la chimie et les produits informatiques ont été "dynamiques" tandis que les machines et équipements et la pharmacie ont reculé.

Selon les chefs d'entreprise, "l'activité devrait légèrement augmenter en mai", note-t-elle dans un communiqué.

En avril, les livraisons ont faiblement augmenté, les effectifs ont "un peu" diminué, les trésoreries se sont améliorées, les prix des produits finis ont poursuivi leur baisse, a rapporté la Banque de France. L'opinion sur les carnets de commandes s'est globalement maintenue, comme celle des stocks.

Trésoreries en hausse

L'indice du climat des affaires (ICA) dans l'industrie s'établit à 98 en avril après 99 en mars, proche de 100, sa moyenne depuis 1981.

Les services ont également vu leur activité augmenter "légèrement" le mois dernier avec une hausse dans les transports, l'hébergement-restauration et l'ingénierie mais un repli dans le travail temporaire et le conseil en gestion. Une progression est attendue par les chefs d'entreprise en mai.

La Banque de France a précisé que les prix se sont érodés en avril tandis que les effectifs ont "sensiblement" progressé et que les trésoreries ont augmenté de "manière significative".

En ce qui concerne les services, le climat des affaires est resté stable en avril à 94, comme en mars et en février, et toujours sous la barre des 100, sa moyenne depuis 1987.

Dans le secteur du bâtiment, l'activité est restée "presque stable" avec une nouvelle baisse dans le gros oeuvre et une légère progression dans le second oeuvre. L'indice du climat des affaires est le même qu'en mars à 95.

Les carnets de commandes se sont améliorés "un peu", ceux du gros oeuvre restant "peu garnis alors que ceux du second oeuvre se renforcent". Les prix des devis ont diminué et les effectifs se sont stabilisés.

Les chefs d'entreprises s'attendent à un léger fléchissement de l'activité en mai.

Challenges.fr-avec AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

VIII) »Le racisme le plus abject, je l'ai rencontré au Quai d'Orsay"

Obs

Par Le Nouvel Observateur

Le diplomate Zaïr Kadadouche a adressé sa démission à François Hollande. Le motif : les discriminations dont il estime avoir été l'objet de la part de la noblesse du ministère des Affaires étrangères.



Le bâtiment du Ministère des Affaires Etrangères à Paris. (CHAUVEAU NICOLAS/SIPA)

Série noire pour Laurent Fabius au Quai d'Orsay. L'ambassadeur de France en Andorre nommé par Nicolas Sarkozy, Zaïr Kadadouche, un beur d'origine algérienne, inspecteur général de l'Education nationale, a adressé avec panache à François Hollande sa lettre de démission. Motif : il proteste contre le racisme du Quai d'Orsay et les discriminations dont il estime avoir été l'objet de manière constante, les tentatives de le discréditer et le rejet constant à son égard de la noblesse du Quai d'Orsay.

« Je démissionne au nom des valeurs de la République que le Quai d'Orsay a bafouées (...). C'est au ministère des Affaires étrangères que j'ai rencontré le racisme le plus abject », écrit-il.

Les conseillers du chef de l'Etat et Laurent Fabius lui-même ont tout fait pour le faire revenir sur sa décision, lui proposer des postes pour le calmer et, pour certains, convenir avec lui de l'état d'esprit renfermé qui règne au ministère des Affaires étrangères. Sylvie Hubac, directrice du

cabinet du président, l'a ainsi assuré de son soutien. Mais l'ambassadeur en colère, militant antiraciste de longue date, attendait des actes et des sanctions contre les comportements qu'il estime racistes de diplomates intouchables. Pas de simples bonnes paroles.

Affaires en série au Quai

Zaïr Kadadouche n'a pas digéré un mail du secrétaire général du Quai d'Orsay faisant allusion à sa date d'arrivée en France alors qu'il est né à Tourcoing. Excédé, il a saisi le défenseur des droits et vient de déposer une plainte pénale pour discrimination raciale.

Un autre ambassadeur, accusé à tort d'un détournement de fonds imaginaire, a obtenu, après un blâme, des excuses et, en compensation, d'être recasé dans une société d'Etat. Un autre, écarté pour un prétendu harcèlement moral alors qu'il réunit assez d'éléments pour prouver un coup monté, pourrait attaquer le ministre des

Affaires étrangères en dénonciation calomnieuse.

Après que le ministère des Affaires étrangères a été lourdement condamné en avril, pour discrimination politique pour la chasse aux sorcières menée par des fonctionnaires socialistes contre un diplomate chiraquien (1), le climat s'alourdit au Quai.

Laurent Fabius avait pris la mesure des dérives de la gestion administrative du ministère dès sa nomination en remplaçant la très contestée directrice générale de l'administration Nathalie Loiseau, mais il n'en finit pas de découvrir les cadavres que les caciques du ministère lui ont légués. Dans un mouvement de remise en ordre, l'un d'entre eux pourrait être bientôt exilé au Palais Farnèse comme ambassadeur à Rome.

Alain Chouffan - Le Nouvel Observateur

A Suivre...
La Presse en Revue